

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 23 SEPTEMBRE 2021 à 18h00

Date de convocation : 16 septembre 2021

Délibération
N°C2021_202

Membres en exercice :	77
Votants :	66
Suffrages exprimés :	66
Pour :	66
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : RIO Jean-Louis

PRESENTS : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélie ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ABED Yamina ; HERNANDEZ Joël ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ;

EXCUSES : ALVAREZ Martine ; BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; JULES Jean-Claude

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération N°C2021_221) ; CHING Monique (délibération N°C2021_188 et N°C2021_202) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2021_202) ; PY Michel (délibération N°C2021_188 et N°C2021_202) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2021_202) ; RIO Jean-Louis (délibération N°C2021_221)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CLERGUE Guy ; CODORNIUO Didier ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; RIVEL Jean-Luc ; VERGNES Magali ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CHING Monique (de la délibération N°C2021_178 à la N°C2021_187, de la délibération N°C2021_189 à la N°C2021_201 et de la délibération N°C2021_203 à la N°C2021_226) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération N°C2021_201 et à partir de la délibération N°C2021_203) ; ROCHER Edouard (à partir de la délibération N°C2021_208)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire

OBJET : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – Approbation des rapports financiers et du rapport d'activité de l'EPIC Grand Narbonne Tourisme Année 2020

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Grand Narbonne a créé un office de tourisme communautaire sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC), dénommé Grand Narbonne Tourisme sur le périmètre de 34 communes du Grand Narbonne.

N°C2021_202 (2)

Les agents du service tourisme du Grand Narbonne et les offices de tourisme de La Palme, Sigean, Coursan, Port La Nouvelle, Fleury/Saint Pierre La Mer et le Somail ont intégré l'EPIC Grand Narbonne Tourisme.

La convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 fixe les missions de Grand Narbonne Tourisme.

- Accueil et information touristique
- Promotion de la destination
- Structuration de l'offre

En 2020, pour réaliser ces missions, le Grand Narbonne a octroyé à l'EPIC une subvention de 1 610 000 euros en fonctionnement, dont le reversement de la Taxe de séjour, et 60 000 euros en investissement.

Grand Narbonne Tourisme s'est engagé à organiser structurellement, sur son territoire de compétence, l'accueil touristique dans les meilleures conditions, en référence à la démarche qualité engagée et visant l'obtention de la marque de promotion touristique de la France «Qualité Tourisme » et du classement en catégorie 1.

Le classement a été obtenu en novembre 2018.

Le Code du Tourisme sous-section 2 prévoit les dispositions particulières applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un établissement public industriel et commercial.

L'article L133-8 stipule que le budget et les comptes de l'office, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ainsi, le Conseil Communautaire doit approuver le rapport d'activités de Grand Narbonne Tourisme pour l'année 2020 approuvé par le Conseil de Direction de Grand Narbonne Tourisme le 30 mars 2021 et le rapport financier validé par le Conseil de Direction du 21 juin 2021.

Considérant le compte administratif 2020 de Grand Narbonne Tourisme,

Considérant le rapport d'activités 2020 de Grand Narbonne Tourisme,

Vu L'article 133-8 du code du tourisme,

Vu la délibération du Bureau Communautaire autorisant la signature avec Grand Narbonne Tourisme de la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 d'un montant de 1 500 000 euros,

Vu la délibération du Bureau Communautaire autorisant la signature avec Grand Narbonne Tourisme de la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement 2020 d'un montant de 60 000 euros,

N°C2021_202 (3)

Vu l'arrêté du Président A2020_113 du 24 juin 2020 autorisant la signature avec Grand Narbonne Tourisme d'un avenant à la convention d'attribution de subvention de fonctionnement augmentant la contribution du Grand Narbonne de 110 000 euros,

Vu la délibération du Conseil de Direction de Grand Narbonne Tourisme du 30 mars 2021 approuvant le rapport d'activité 2020 de l'EPIC,

Vu la délibération du Conseil de Direction de Grand Narbonne Tourisme du 21 juin 2021 approuvant les comptes 2020 de l'EPIC,

Vu la délibération du Conseil de Direction du 21 juin 2021 portant sur l'affectation des résultats d'exploitation et d'investissement,

Messieurs Bertrand MALQUIER, Michel PY et Joël HERNANDEZ ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver les rapports financiers et d'activités 2020 fournis par Grand Narbonne Tourisme tels que joints en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document d'ordre administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

- Rapport financier 2020
- Rapport d'activité 2020

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 1/10/2021
et de sa publication
le : 1/10/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

